

# L'ÉCONOMIE MARTINICAISE : DÉVELOPPEMENT SANS CROISSANCE

par Claude de MIRAS

Développement, sous développement, croissance ou encore décroissance ? En tout état de cause, la forme interrogative s'impose à propos de l'économie martiniquaise, de son mode de développement et de ses perspectives d'évolution. Le poids de son histoire, l'exiguïté de cette entité (325 000 habitants sur 1 100 km<sup>2</sup>), sa situation dans la zone Caraïbe à 7 000 kilomètres de la France métropolitaine constituent, en première analyse, une situation géo-politique et économique assez peu académique.

Pour le moins, il apparaît que l'analyse et l'intelligibilité de ce mode de développement particulier sont encore à parfaire : ni l'approche en termes de situation coloniale ou celle de crise de l'économie de plantation ou encore le distinguo entre développement social d'une part et économique d'autre part, n'épuisent totalement la question de sa nature profonde. Sans prétendre à notre tour livrer la clef de sa compréhension, nous tenterons de formuler certaines hypothèses sur la structure, les fondements et les transformations de cette économie insulaire. L'intérêt de ce débat est à la fois théorique puisqu'il s'agit de caractériser l'objet économique en question, et opportun localement dans le contexte de relance de la production martiniquaise prônée par les Autorités Régionales.

Nous envisagerons successivement l'économie martiniquaise ; l'économie de transferts ; la production locale.

## *I.- L'ÉCONOMIE MARTINICAISE : UNE ÉCONOMIE EN TRANSITION*

Avec la départementalisation juridique (19 mars 1946) et son application socio-économique, particulièrement à partir des années 60, l'économie martiniquaise a subi une mutation profonde mais pas pour autant intégrale. En première hypothèse, nous poserons que l'économie martiniquaise est passée en 30 ans d'une économie coloniale traditionnelle, fondée sur la plantation

cannière et l'exportation du sucre puis du rhum, à un système économique particulier basé sur l'afflux de transferts publics externes comme élément essentiel de développement.

Même si cette mutation de l'appareil économique a été fondamentale, comme en atteste l'évolution des ratios de structure, la substitution de "l'économie de transferts" à l'économie coloniale n'est pas, jusqu'à ce jour, totale : d'une part, l'économie martiniquaise reste marquée par l'empreinte coloniale (au plan de la structure foncière par exemple, les exploitations agricoles de moins de 3 hectares représentent 85 % du nombre total d'exploitations mais n'occupent que 18 % de la surface agricole totale), d'autre part, l'économie de transferts ne recouvre pas intégralement toute l'économie réelle puisque subsiste une économie de plantation moribonde, quand elle n'est pas protégée, et qu'existe une économie informelle composite. Nous voudrions montrer qu'au-delà de la crise de l'économie de plantation ou plus généralement de celle de l'agriculture martiniquaise, c'est le processus même de la production qui est en question face à la montée de l'économie de transferts. Nous rappellerons les stigmates de l'effondrement de l'économie de plantation à travers la spéculation typique qu'était ici, et demeure passionnellement, la canne à sucre. Puis nous observerons le recul continu de l'agriculture locale ; enfin nous généraliserons l'observation à l'ensemble de la production primaire et secondaire.

#### A - L'effondrement de l'économie de plantation en Martinique comme système de production

Sans refaire la genèse de la crise qui affecte aujourd'hui le secteur de la canne à sucre, nous rappellerons brièvement, sur trois plans, l'importance du recul de cette spéculation, symbole de l'économie de plantation.

##### 1 - Évolution du nombre des exploitations cannières

"Au début des années 60, la canne à sucre continue à dominer la vie de l'île puisque 14 000 hectares de canne font vivre 5 à 6 000 foyers de petits planteurs et emploient 6 000 ouvriers permanents"<sup>1</sup>. "Les productions de sucre et de rhum sont assurées par deux usines à sucre et 13 distilleries agricoles. Ces établissements reçoivent les livraisons de 1 249 planteurs de canne (en 1980)..."<sup>2</sup>. Ainsi, en 20 ans, l'économie cannière a perdu en moyenne chaque année près de 8 % du nombre de ses exploitants.

1. FERRE, J.F. (1976). - *La canne à sucre. Les industries du sucre et du rhum à la Martinique. Evolution contemporaine (1950-1974)*. - Talence, Centre d'Etudes de Géographie Tropicale du CNRS (Travaux et Documents de Géographie Tropicale, 24).

2. MARTINIQUE. Direction Départementale de l'Agriculture. Fort-de-France. (1981). - *Bilan de l'agriculture martiniquaise*.

#### 2 - Réduction des surfaces plantées

Les surfaces totales plantées en canne (jachères comprises) ont évolué comme le nombre d'exploitants :

1961 :	14 000	hectares
1971 :	7 000	hectares
1981 :	5 000	hectares

Le rétrécissement du domaine cannier est considérable : en vingt ans, cette spéculation a perdu près des 2/3 de son potentiel foncier et chaque année, en moyenne sur la période, ce sont 5 % des surfaces plantées qui disparaissent.

#### 3 - Réduction corrélative des quantités de cannes coupées

Les volumes de cannes manipulées se réduisent en même temps que la population active et les surfaces plantées :

1963 :	1 231 000	tonnes coupées <sup>3</sup>
1971 :	514 375	tonnes <sup>4</sup>
1981 :	242 000	tonnes <sup>4</sup>

Soit, en près de 20 ans, une chute annuelle moyenne de plus de 8 % de la production de canne : la réduction du nombre d'actifs et des surfaces plantées n'a jamais été contrebalancée par une amélioration de la productivité des hommes ou une augmentation du rendement des terres. En conséquence, la production de sucre a chuté dans des proportions considérables :

1961 :	90 000	tonnes
1971 :	28 274	tonnes
1981 :	2 900	tonnes

Par contre, sur la période, l'activité rhumière est restée stationnaire, oscillant autour de 100 000 HAP (hectolitres d'alcool pur). Mais au-delà du déclin de l'économie cannière ou de la crise de l'économie de plantation, c'est le recul généralisé des activités primaires en Martinique depuis deux décennies qui pose question.

#### B - Le recul global de l'agriculture martiniquaise

On observe en Martinique un rétrécissement continu de la valeur ajoutée agricole dans le Produit Intérieur Brut Marchand (tabl. I).

Il est symptomatique de constater que la situation n'est pas différente en Guadeloupe : la crise de l'économie de plantation sévit aussi dans l'île soeur

3. FERRE, J.F. (1976). - *Ibidem* page 73.

4. INSEE. - *Comptes Economiques de la Martinique. Série 1970-1978. Archives et Documents*, n° 15. Série 1975-1980. *Archives et Documents*, n° 68.

Année	1949	1958	1970	1980
Valeur ajoutée	63,23	120,7	226,1	361,6
% du PIB	35,6	30,4	14,1	5,6

Tableau I.- Valeur ajoutée agricole dans le Produit Intérieur Brut en Martinique

Source : INSEE. Comptes Economiques de la Martinique.

(En millions de francs courants)

et dans ces deux économies insulaires nous observerons que paradoxalement l'effondrement similaire du secteur primaire n'affecte en rien l'augmentation de leur PIB respectif (tabl. II). La persistance et la profondeur de cette involution sectorielle et les modifications de structure qui vont affecter l'économie marchande et non marchande locales, obligent à considérer qu'il s'agit, en l'occurrence, d'une mutation systématique de l'économie (ce qui ne signifie pas que la "superstructure" -rapports sociaux ou idéologies- ait évolué au même rythme).

Année	1949	1958	1970	1980
Valeur ajoutée	74	123,9	332,1	378,8
% du PIB	47,4	34,8	25	6,3

Tableau II.- Valeur ajoutée agricole dans le Produit Intérieur Brut de la Guadeloupe

Source : INSEE. Comptes Economiques de la Guadeloupe.

(En millions de francs courants)

### C - L'affaiblissement de la production locale et la montée de l'économie de transferts en Martinique

La substitution progressive d'un mode de développement par l'autre est vérifiée par la divergence entre les résultats du secteur primaire (en baisse réelle) et la croissance continue du PIB (en hausse réelle) (tabl. III). Alors que

le PIB réel de l'agriculture martiniquaise chute de l'indice 100 à l'indice 68 en 14 ans (soit un taux annuel moyen de décroissance de plus de 2,7 %), dans le même temps, le PIB total est multiplié par 1,85 en termes réels (soit une augmentation annuelle moyenne supérieure à 4,5 %). En corollaire, on observe que la part relative de l'agriculture dans le PIB global de la Martinique passe de 15,28 % (1966) à 5,6 % (1980) ; rappelons que le secteur primaire représentait 34,3 % pendant la période 1940-50.

Année	PIB DE L'AGRICULTURE		PIB TOTAL	
	Ind. Nom.	Ind. Réel	Ind. Nom.	Ind. Réel
1966	100	100	100	100
1970	143,31	117,17	152,89	126,77
1975	215,04	107,62	320,73	160,52
1980	226,02	67,95	616,77	185,43

Tableau III.- Comparaison du PIB de l'agriculture et du PIB total en Martinique

Source : INSEE. Comptes Economiques de la Martinique.

Symétriquement, les exportations, mesurées en valeur réelle, voient leur importance diminuer :

1966	: indice : 100	% du PIB : 22,19
1970	: : 60	: 10,42 %
1975	: : 88	: 12,14 %
1980	: : 64	: 7,6 %

Et en ce qui concerne le secteur secondaire, durant les deux dernières décennies, son poids relatif a évolué à la baisse dans le Produit Intérieur Brut :

1968	: : 16,99 %
1970	: : 10,62 %
1975	: : 11,59 %
1979	: : 8,10 %

Il est donc patent que le secteur primaire, les exportations, et le secteur secondaire ont évolué à l'opposé du PIB en Martinique : l'origine de la valeur et des marchandises échangées à l'intérieur de cette économie insulaire sont de moins en moins la contrepartie de la production primaire et secondaire locales.

A contrario, l'injection de plus en plus importante de fonds d'Etat sous la forme de dépenses publiques (salaires, aides sociales, subventions) mais aussi d'exonérations, d'abattements fiscaux et de financement de déficits publics va déplacer le centre de gravité de l'économie martiniquaise en modifiant profondément sa physionomie. Le poids relatif croissant des dépenses publiques va impulser ce mode de développement dans lequel la production sous toutes ses formes est marginalisée (tabl. IV).

Année	Dépenses Publiques / PIB	Secteurs Prim + Secd / PIB
1950	24,80 %	53,00 %
1960	35,80 %	-
1963	40,10 %	-
1967	66,10 %	30,00 %
1970	65,00 %	26,60 %
1979	55,70 %	18,60 %
1980	62,20 %	16,90 %
1981	62,60 % (a)	-

Tableau IV.- Proportion des dépenses publiques et des secteurs productifs / PIB en Martinique

(Sources : CRUSOL, J.- *Les économies insulaires de la Caraïbe*.- Editions Caribéennes, 1980, pp. 281 ; *Transferts et Finances Publiques Locales en Martinique*.- Préfecture de la Martinique, déc. 1982 ; INSEE.- *Comptes économiques*).

(a) : notons que les ponctions opérées par l'Etat ne modifient pas la portée du raisonnement, puisque les transferts nets représentent structurellement près de la moitié du PIB

## II.- L'ÉCONOMIE DE TRANSFERTS

### A - Considérations préalables

Le passage progressif de l'économie martiniquaise dans l'économie de transferts est le résultat nécessaire de la politique de "rattrapage" telle qu'elle a été envisagée après la départementalisation *de jure*. Cette mise à niveau, encore partielle, a été elle-même la conséquence obligée du choix de développement que la France a fait pour les Départements d'Outre-Mer autour des années 60.

Sans analyser ici les fondements géo-politiques, idéologiques ou historiques de cette volonté, il est clair qu'à une époque où le mouvement de la

décolonisation sonnait le glas de l'empire français, le maintien de ces îles dans l'orbite immédiate de la France imposait une mutation économique fondamentale qui sorte ces entités insulaires de la situation économique coloniale caractérisée, entre autres, par la très forte inégalité socio-économique des différentes communautés et un faible revenu moyen par tête. Concrètement, au strict plan de la politique économique, il s'agissait pour l'Etat d'accroître significativement le niveau de vie moyen des populations concernées dans des délais et des conditions qui désamorcent les tensions inhérentes aux sociétés coloniales et leur tendance ou leur volonté séparatistes.

Dès 1950, nous l'avons vu, la part des dépenses publiques dans le Produit Intérieur martiniquais commence à augmenter. Déjà, en 1948, le FIDOM et la Caisse Centrale de Coopération Economique sont créés et produisent leurs premiers résultats, encore modestes, au début des années 50. En 1956, la SATEC (Société d'Assistance Technique et de Crédit) est instituée pour intervenir dans le domaine économique. A partir de 1958, les effets socio-économiques de la départementalisation s'accroissent et vont, en dix ans, faire entrer la Martinique de plain-pied dans l'économie de transferts. Car ce qui, à l'origine, était pensé comme une "aide au développement", susceptible d'induire une croissance de la valeur ajoutée produite localement (infrastructure économique, agriculture, tourisme, pêche) est devenu, au fil des décennies, le fondement même de ce développement : de 1950 à 1980, le montant des transferts publics nets courants a été multiplié par plus de 80 (de 40,05 millions à 3 276,8 millions soit une croissance nominale théorique de près de 16 % l'an ; dans le même temps, les effectifs totaux des agents de l'Etat et des collectivités locales ont plus que quadruplé (5 516 agents de l'Etat et des collectivités locales au recensement de 1954 ; 26 440 fonctionnaires et assimilés en 1979-1980).

L'application progressive des lois sociales, l'extension massive du secteur public et de ses interventions économiques, la budgétisation accélérée de l'économie ont été la cheville ouvrière de cette stratégie économique de plus en plus détachée de la production comme processus de création de valeur ajoutée : l'économie productive coloniale allait peu à peu marquer le pas au profit d'un développement sans croissance.

### B - Dynamique de l'évolution des structures économiques de la Martinique

La première caractéristique de cette évolution est relative au rythme de passage à l'économie de transferts. Cette mutation n'a pas été linéaire mais, schématiquement, s'est opérée à taux croissant de 1950 à 1965 puis à taux décroissant jusqu'en 1980. Que l'on considère le volume relatif des transferts dans le PIB, l'évolution de l'emploi public, le poids relatif du primaire ou encore le taux de couverture des importations par les exportations, tous ces

paramètres confirment que le changement de polarité de l'économie s'est réalisé en grande partie dans la période 1960/1970, puis sa pénétration s'est poursuivie pour achever la conversion du mode de développement de l'économie départementale :

- nous l'avons vu, entre 1950 et 1967, les dépenses publiques brutes se sont accrues trois fois plus vite que le PIB jusqu'à atteindre une sorte de ratio de structure ou au moins un plafond qui les situe aujourd'hui encore à hauteur des 2/3 du PIB (ce plafonnement relatif est sans rapport avec la capacité de financement du budget national ; il traduit une structuration de l'économie dans laquelle, schématiquement et en toute hypothèse, 50 % du PIB correspondraient à l'injection primaire des transferts nets et 50 autres pour cent à leurs effets secondaires) ;

- en passant de 5 516 agents en 1954 à 16 561 en 1967, les effectifs de la Fonction Publique sont multipliés par trois en 12 ans ; les 12 années suivantes (de 1968 à 1979), l'emploi public n'a augmenté que de 50 % avec une nette tendance à se stabiliser ces dernières années ;

- le taux de couverture des importations par les exportations est tombé de 0,8 à 0,2 entre 1950 et 1970 ; depuis lors, il oscille autour de ce dernier ratio.

La seconde caractéristique se rapporte à l'évolution des structures économiques. Rappelons la physionomie de l'économie martiniquaise telle qu'elle était structurée en 1950 :

Secteur Primaire	: 36 % du PIB
Secteur Secondaire	: 20 %
Secteur Tertiaire	: 30 %
Administration	: 14 %

Sur la période 70/80, homogène du point de vue des statistiques disponibles, considérons la part relative des secteurs d'activité en termes de valeur ajoutée brute (tabl. V). Si le rythme de cette évolution confirme notre première observation chronologique, la transformation des structures illustre aussi le déplacement du centre de gravité de l'économie martiniquaise du secteur primaire exportateur vers le tertiaire et l'Administration, ce glissement de la production vers l'improduction s'accompagnant paradoxalement d'une hausse continue et réelle du revenu par tête. Mais le paradoxe n'est qu'apparent, car, du point de vue de l'économie politique, l'origine de la valeur en circulation dans l'économie martiniquaise s'est déplacée en passant progressivement du travail agricole local au budget national. Du même coup, l'état des forces productives locales, à productivité et à rendement faibles, a de moins en moins déterminé le niveau du revenu disponible de l'île qui s'est trouvé par contre arrimé aux flux des transferts publics.

Cette économie de transferts, maintenant bien implantée, se caractérise par la primauté économique de l'Etat en tant que générateur de valeur

	1970	1975	1980
Agriculture	16,28 %	12,29 %	6,60 %
Sucre, Rhum, Alcool	2,13 %	2,09 %	0,94 %
Autres I.A.A.	1,61 %	1,92 %	1,27 %
Energie	1,66 %	2,82 %	2,10 %
Industrie	2,34 %	3,24 %	3,69 %
Bâtiments et TP	6,63 %	5,93 %	4,25 %
Commerce	21,10 %	18,51 %	16,77 %
Transp. Télécom.	2,81 %	3,69 %	4,13 %
Services marchands	13,24 %	11,30 %	18,12 %
Hôtels, Cafés, Rest.	0,86 %	2,45 %	3,77 %
Administration	31,34 %	35,76 %	38,36 %

Tableau V. - Part relative des secteurs d'activité en termes de valeur ajoutée brute en Martinique

Source : INSEE

économique nouvelle. L'Etat représente de toute évidence le secteur entraînant de l'ensemble de l'économie locale :

- près de 50 % des rémunérations versées dans le département le sont par les administrations publiques (Etat, Organismes divers d'administration centrale, Administrations publiques locales) ;

- plus de 66 % du revenu disponible brut des ménages sont constitués par des versements publics ;

- la formation brute de capital fixe est, pour moitié, financée par des fonds publics.

Mais cette impulsion déterminante de l'Etat est singulière du fait de son caractère non-productif : la richesse distribuée localement par l'Etat n'est pas la contrepartie d'une activité marchande de production (la valeur ajoutée publique non-marchande représente cent fois la V.A.P. marchande). Le corollaire de cette situation est la primauté nécessaire et symétrique d'un secteur tertiaire, situé à l'aval des flux publics, répondant à la demande finale induite par les salaires et l'aide sociale versés par l'Etat.

Mais, en définitive, cette description de l'architecture économique de la Martinique est patente pour l'observateur, encore faut-il qu'il ait dépassé les clichés rebattus à propos de l'économie martiniquaise et qui tiennent trop souvent lieu d'analyse (Martinique = économie agricole, ou encore Martinique = économie développée ou sous-développée selon les cas).

Ce sont davantage la portée et les implications de ce système économique qui constituent la question de fond : la situation martiniquaise ne renverrait-elle pas, en toute hypothèse, à un modèle de développement spécifique que nous avons dénommé, en première analyse, l'économie de transferts, et dont la nature, le fonctionnement et les limites ne peuvent être confondus avec celle de l'économie de production ? La réponse n'est pas sans conséquence sur les choix possibles de développement.

### C - Réflexions théoriques à propos de l'économie de transferts

Industrialisation (c'est-à-dire multiplication et articulation des activités productives) et transferts publics ne constituent-ils pas, parmi d'autres, deux processus distincts de mobilisation du surplus économique. Mais plus que différents, ne seraient-ils pas antinomiques ? Valeur ajoutée et valeur importée ne sont-elles pas, dans leur rationalité et, en l'occurrence, dans l'histoire économique contemporaine de la Martinique, exclusive l'une de l'autre ? Au plan macro-économique, le détour par l'acte de production comme source de valeur ne se justifie plus en économie de transferts puisque ces derniers se substituent progressivement, en termes relatifs ou absolus, au surplus dégagé de la production et iront financer l'échange et l'accumulation essentiellement dans la sphère de la circulation ou dans des domaines improductifs.

Dans une économie de production, qu'elle soit d'ailleurs de type "développé" ou "en développement", les luttes politiques et sociales se cristallisent précisément autour des conditions de création et de répartition de la plus-value issue de l'acte productif : en Europe, la montée séculaire de la bourgeoisie puis l'émergence des luttes des travailleurs en sont l'illustration à l'échelle de l'histoire.

Dans une économie de transferts, l'accès aux fonds publics constitue l'enjeu principal. Le détour par la production, comme moyen de réaliser sa force de travail ou d'en dégager une plus-value, devient superfétatoire puisque la richesse est préexistante. Il s'agit seulement pour les individus et les groupes concernés de disposer de leur quote-part selon des modalités de répartition propres à l'économie de transferts. En conséquence, dans l'économie de transferts, l'industrie et l'ensemble des activités productives sont sapées dans leur ressort profond : la création de valeurs d'échange est inéluctablement évincée par les transferts publics et leur double, l'importation.

Communément, l'impact de ce mode de développement sur la réalité économique est perçu localement de façon ambivalente : d'une part, les retombées "positives" (résumons-les rapidement au niveau de vie) et les effets "négatifs" sont totalement disjoints dans l'appréciation qui est portée généralement sur l'économie martiniquaise, alors qu'il s'agit des deux composantes totalement imbriquées d'un même mode de développement ; d'autre part, ces

aspects "négatifs" ne le sont que par rapport à la norme que constitue, implicitement, dans ce genre d'appréciation, l'économie de production : ainsi le déséquilibre du commerce extérieur, l'hypertrophie du tertiaire, l'absence d'une production locale majeure, etc... ne sont pathologiques que pour les économies classiques, développées ou sous-développées, et qui doivent faire face à des contraintes macro-économiques incontournables. Or, cette économie de transferts y échappe totalement, n'ayant pas à assurer ces grands équilibres macro-économiques puisqu'elle appartient à un ensemble plus vaste qui en a la charge ultime.

Du point de vue de la rationalité économique, la structure de l'économie martiniquaise est la projection nécessaire du fonctionnement de l'économie de transferts. En ce sens, l'économie martiniquaise n'est pas "artificielle", elle est conséquente. L'hypertrophie du tertiaire est à la hauteur d'une consommation finale soutenue par les transferts publics et leur circulation primaire et secondaire locales. L'origine et l'importance du surplus externe provoquent, pour sa distribution et sa gestion, le gonflement de l'Administration et la désaffection des agents à l'égard de la production, marginalisée. L'absence de frontière économique avec la France métropolitaine et l'Europe, et le différentiel de productivité accentuent la précarité de la production locale. Enfin le niveau de vie, statistiquement équivalent à celui d'Israël ou de l'Espagne, s'élève au rythme des flux des transferts publics.

Si l'on devait chercher des situations analogues à travers le monde, il faudrait en premier lieu engager une comparaison avec les autres Départements d'Outre-Mer qui montrerait comment la spécificité économique martiniquaise trouve ses fondements du côté de l'économie de transferts qui impulse les DOM. Mais les économies jeunes, mono-exportatrices d'une matière première dont le cours est temporairement surévalué, peuvent aussi être rapprochées, par certains aspects, de la situation martiniquaise. Certes, dans les DOM, les transferts, par définition, ne sont pas la contre-partie d'une exportation marchande, mais dans les deux cas, le niveau de richesse en circulation n'est pas l'équivalent de la valeur ajoutée interne (l'envolée des cours mondiaux d'une matière première renvoie à des variations de prix et non pas de valeur). Les mêmes causes paraissent produire les mêmes effets : l'impact multiplicateur et industrialisant de la rente est nul, la consommation finale interne s'accélère, les importations de biens de consommation augmentent en conséquence, et les activités de services ou improductives s'étendent.

Dans l'économie de rente (type pays exportateurs de pétrole de 1975 à 1982), il existe non seulement une contrepartie visible à la rente, mais l'allocation de cette rente et son partage à l'intérieur de l'économie considérée s'opèrent de façon autonome sous le seul contrôle des élites locales. Il y a là une composante importante de la vie politique et de la structuration sociale de ces économies de rente.

Dans le cas de l'économie martiniquaise, la distribution des transferts est réalisée principalement depuis la France métropolitaine, autant par la fixation des salaires de la Fonction Publique et des prestations sociales que par les règles de Finance Publique qui orientent la circulation des transferts publics dans l'économie martiniquaise (il faudra cependant apprécier si la décentralisation module effectivement cette détermination externe). Mais économie de rente ou économie de transferts, la conséquence au plan de l'industrialisation, et donc de la croissance, reste identique : l'étroitesse du tissu productif est le résultat de la disponibilité d'un surplus sans contrevaletur ajoutée locale et qui, par son poids dominant dans l'économie, en détermine la rationalité et le fonctionnement.

En conclusion, il convient donc de distinguer radicalement économie de production et économie de transferts si l'on veut mettre à plat la réalité économique martiniquaise. Ce binôme offre un questionnement au sein duquel se tient, pour une part sans doute, l'élucidation de la situation économique de l'île et l'explication d'une certaine impuissance des intentions en matière d'industrialisation.

### III.- LA PRODUCTION LOCALE : NÉCESSITÉ, PROJET OU MYTHE ?

Tel que se donne à voir le projet de développement de la production locale, comme perspective de rééquilibrage de l'économie martiniquaise, il devrait permettre : de réduire les contradictions de l'économie de transferts et la dépendance économique externe ; de permettre au pouvoir politique local de se constituer autour de la gestion endogène des fonds publics internes et externes et non plus d'être l'instance d'une redistribution formelle ; de libérer l'esprit de création et d'entreprise dans la société martiniquaise alors moins mobilisée par la quête de la manne publique mais davantage stimulée par sa propre capacité à créer de la valeur sous forme de marchandises et de techniques.

Vers cet horizon économique et politique converge un large consensus de la classe politique et intellectuelle. Toutes les énergies ou, au moins les intentions, s'orientent vers cette nouvelle économie politique qui vise à rien de moins qu'à réintroduire la valeur-travail (au sens de l'économie classique) dans l'économie martiniquaise. Mais la légitimité des intentions politiques et l'intérêt du projet économique tel qu'il est affiché, ne suffisent pas à infléchir l'économie réelle même s'ils sont les prémices du développement. Sa définition, ses moyens et la stratégie qu'il suppose sont à conforter. Cependant, si le projet de la réactivation de la production locale suscite une unanimité formelle, les perspectives ou les problématiques qu'il recouvre ne sont pas analogues.

Constatons, en premier lieu, que le thème en lui-même n'est pas nouveau : le Parti Progressiste Martiniquais, dès sa constitution, en avril 1958,

avait fixé l'objectif de promouvoir l'industrialisation de la Martinique. En outre, quelques titres de la littérature économique s'y rapportant témoignent de la pérennité de cette problématique : *La fausse croissance* (J.M. Albertini, 1965)<sup>5</sup> ; *Vrai ou faux développement dans les DOM ?* (M. Yang-Ting, 1968)<sup>6</sup> ; *Que faire pour développer la Martinique ?* (A. Le Sausse, 1972)<sup>7</sup>, auquel il conviendrait d'ajouter le discours technocratique tel qu'il est livré dans les Plans nationaux successifs. Précisons ensuite la diversité des positions autour du même thème en considérant leurs tenants et aboutissants.

On peut sérier quatre objectifs généraux à cette perspective de développement économique de la Martinique : préparer l'économie martiniquaise à une chute probable, selon les tenants de cette thèse, des transferts en provenance d'une économie nationale mise à mal par une récession durable ; rétablir, pour les uns, les grands équilibres de l'économie de l'île : commerce extérieur, hypertrophie du tertiaire, réveil des potentialités agricoles ; réduire un sous-emploi important par la création d'emplois dans des secteurs productifs à développer ; constituer, pour d'autres, un tissu productif autonome, dans la perspective d'une modification du statut politique de l'île (évidemment, ces positions ne s'excluent pas, et peuvent s'emboîter et se compléter selon les idéologies ou les stratégies qui les produisent).

Si la légitimité et la logique interne de ces différentes problématiques du développement de la production matérielle en Martinique sont indiscutables, l'analyse de leur contenu économique paraît tout-à-fait indispensable. Nous voudrions y contribuer ici en livrant les quelques réflexions suivantes.

La première position insiste sur la charge que constituent les transferts publics destinés à l'Outre-Mer français, sur le budget national, en conjecturant que la résorption du déficit national passera inmanquablement par la compression du déficit des finances publiques locales et "la stabilisation des dépenses publiques à la Martinique" (Jean Crusol.- Trois Scénarios pour l'An 2 000. *Quotidien France-Antilles* du 12 avril 1984). Cette hypothèse méritait effectivement dans les années 80-84 une particulière attention du fait de la conjoncture économique métropolitaine récessive même s'il nous semblait déjà à l'époque que cette thèse donnait une primauté excessive à la seule logique comptable.

5. ALBERTINI, J.M.- *La fausse croissance*. - Fonds St. Jacques, Martinique, Centre de Recherches Caraïbes de l'Université de Montréal, 1965. (Collection de Réimpression du Centre de Recherches Caraïbes. n° 5).

6. YANG-TING, M. (1968).- *Vrai ou faux développement dans les DOM ?* - 2ème ed. Fort-de-France, Librairie Relouzat.

7. LE SAUSSE, A. (1972).- *Que faire pour développer la Martinique ?* Fort-de-France, Editions Désormeaux, 1972.

S'il est indubitable que la rigueur économique produit ses effets sur toutes les lignes budgétaires, il faut considérer que le budget de l'Etat traduit aussi -et toujours- des choix politiques et des priorités stratégiques. Sauf à raisonner dans des situations économiques véritablement catastrophiques, rapprocher déficit budgétaire national et transferts nets au profit des DOM pour augurer de leur baisse, escamote totalement l'enjeu stratégique que constituent à l'évidence les DOM.

Le montant des transferts nets destinés aux Départements de l'Outre-Mer dépend d'au moins trois paramètres, eux-mêmes pondérés de façon évolutive selon les conjonctures locale, nationale et internationale, politique et économique. Il s'agit effectivement d'une alchimie complexe que l'on peut tout de même caractériser par les éléments suivants : la capacité économique de l'Etat à financer ses objectifs, le coût social et l'impact politique locaux des choix budgétaires faits à Paris et enfin la stratégie géo-politique de l'Etat. Privilégier un seul de ces paramètres biaise la prévision.

Un enseignement peut aussi sans doute être tiré des 15 dernières années qui ont vu l'économie française basculer d'une situation de croissance soutenue à celle d'une crise durable au tournant de 1974. Une rétrospective de l'évolution du PIB des DOM (Guadeloupe, Martinique et Réunion), en termes constants, livre trois observations particulières :

- de 1970 à 1980, le taux moyen annuel de croissance réelle a été le suivant :

PIB France	: 3,42 %
PIB Martinique	: 3,71 %
Dépenses Budget Général France	: 4 %
PIB Réunion	: 4,25 %
PIB Guadeloupe	: 5,32 %

- la tendance de croissance des économies des Départements d'Outre-Mer est légèrement supérieure à celle de l'économie nationale ; en outre sur la période, la croissance réelle a été positive malgré les chocs de 1973 et 1979 ;

- les mouvements de l'économie nationale se répercutent directement sur le PIB réel des DOM : le tassement du PIB réel national en 1973 et 1979 a fait chuter le niveau du PIB réel dans les trois DOM aux mêmes périodes ;

- le taux de croissance annuel réel du PIB, après 1973/1974, reste positif mais évolue selon une tendance moins favorable. Le même phénomène semble devoir se produire en 1979/1980.

Il est sûr que les DOM sont affectés par les mouvements de l'économie nationale, à la hausse ou à la baisse. Mais l'austérité qui est à l'oeuvre en France depuis environ 1983 n'a pas jailli dans les DOM de façon particulièrement sévère ; au contraire même, l'application de certaines mesures d'austérité n'y est pas intégrale (taxation des alcools par exemple) car des

variables politico-stratégiques limitent ici la marge de manoeuvre des pouvoirs publics. Cette voie étroite de mise en oeuvre des mesures d'austérité pourrait se traduire théoriquement par une élasticité "coût marginal socio-politique local/économies budgétaires marginales réalisées" toujours supérieure ou égale à 1 dans les DOM.

A la mi-86 la conjoncture politique, vient effectivement infirmer la thèse "récessionniste". Si la conjoncture budgétaire nationale reste fortement marquée par l'austérité, les mesures particulières prises à l'égard des DOM, à travers le projet de loi-programme, attestent la pérennité de l'économie de transferts, et ce en vertu de considérations politico-économiques dans lesquelles le niveau du déficit national n'est certainement pas l'élément déterminant.

La seconde thèse considère logiquement que le rétablissement des grands équilibres de l'économie martiniquaise passe par le redressement de la production locale. La faiblesse du taux de couverture des besoins essentiels des populations et plus généralement le déséquilibre des échanges extérieurs, la structure largement improductive de l'économie de l'île, sont autant de symptômes qui plaident en faveur d'une relance de la production locale. Mais malgré le caractère patent des écarts entre besoins et ressources locales, il convient de s'arrêter un instant pour en préciser la nature. Une certaine rigueur sémantique évitera de s'engager dans un raisonnement paralogique utilisant une terminologie qui traduit une attitude passionnelle de l'observateur plutôt qu'un dysfonctionnement économique.

Sans avoir l'ambition de nous engager dans l'analyse épistémologique de la notion de déséquilibre économique, nous avancerons que cette catégorie devient opératoire lorsque, du point de vue dynamique, se développe une interaction entre le fonctionnement de l'économie et l'évolution déviante d'un paramètre macro-économique. L'équilibre général du système (c'est-à-dire sa reproduction à l'identique) est alors rompu et nécessite des mesures de politique économique destinées soit à revenir à l'état d'équilibre antérieur, soit à atteindre un autre niveau d'équilibre d'expansion ou de récession.

Dans le cadre de l'économie de transferts qui est à l'oeuvre en Martinique, il est clair que la variable stratégique est l'évolution des flux réels des transferts nets publics, alors que les autres paramètres (hormis le chômage) peuvent être considérés comme des épiphénomènes car, non seulement ils sont objectivement sans effet négatif sur la reproduction de l'économie de transferts, mais ils sont au contraire l'expression inéluctable de son fonctionnement effectif.

Au plan du diagnostic, considérer par exemple l'écart entre importations et exportations de la Martinique comme un déséquilibre économique revient à confondre, d'une part les symptômes nécessaires au fonctionnement organique de ce mode de développement et, d'autre part les dysfonctionnements qui

remettraient en cause l'équilibre général du système et sa reproduction. Du strict point de vue de la rationalité du système en question, le redressement de ces "déséquilibres" n'a aucun caractère impérieux puisque l'économie de transferts se caractérise par l'absence des contraintes macro-économiques classiques : pas de réserves de change à protéger, pas de parité monétaire propre à défendre, pas de financement du développement à assurer à partir des résultats d'exportation. L'absence de corrélation entre les paramètres "déséquilibrés" de l'économie martiniquaise et l'évolution du PIB montre que l'écart statistique n'est pas nécessairement synonyme de déséquilibre économique. Autrement dit, se pencher sur les résultats du commerce extérieur de la Martinique ou sur la configuration sectorielle de son économie oblige nécessairement à s'interroger sur le fonctionnement même de l'économie de transferts, mais à prendre aussi en compte l'autre versant du problème, à savoir le PIB et son évolution positive qui sont, en définitive, la cause de ces "déséquilibres".

Mais en tout état de cause, ce que nous avons appelé des épiphénomènes économiques peuvent, pour diverses raisons, être crédités localement d'une charge socio-politique importante et, à ce titre, faire l'objet d'une thérapie économique sans pour autant être le signe d'un déséquilibre économique. Mais l'efficacité du traitement trouvera rapidement ses limites en vertu de la démonstration que nous avons ébauchée.

Le troisième objectif qui peut être assigné au développement de la production locale a trait à la résorption du chômage. En 1980, la part des chômeurs dans la population active était supérieure à 28,6 %<sup>8</sup> dont près de la moitié étaient des jeunes à la recherche d'un premier emploi. En conséquence, il est indispensable que le développement de la production locale contribue à atténuer ce fort sous-emploi.

Mais si l'intention est légitime, elle mérite néanmoins quelques observations autant sur l'acuité du problème que sur sa résolution. En premier lieu, on peut observer que le taux de sous-emploi est stable depuis 10 ans au moins : en 1972, le nombre de chômeurs était de 32 000 individus pour une population active totale de 121 000 personnes : la Martinique ne paraît pas confrontée aujourd'hui à un problème d'emploi statistiquement plus aigu que par le passé. La question est de savoir comment vont évoluer les facteurs qui ont jusqu'ici amorti socialement le poids de ce sous-emploi : émigration vers la France métropolitaine, travail clandestin individuel et secteur informel, solidarité institutionnelle ou familiale. Dans ce domaine, et faute d'investigations socio-économiques fines, le catastrophisme des uns vaut autant que le tranquille optimisme des autres.

Même si seulement 17,4 % des chômeurs sont des chefs de ménage (la majorité ayant des enfants encore à charge) et que d'ici 1990 "la pression démographique sur le marché du travail devrait s'atténuer du fait de l'arrivée

aux âges d'activité des générations moins nombreuses nées dans les années 1970 (*L'Emploi en Martinique 1979-1980*<sup>8</sup>, p. 18), il n'en reste pas moins qu'il y a là, virtuellement, un facteur puissant de tensions socio-économiques car même si la situation statistique du sous-emploi est stable, sa perception socio-politique peut se modifier considérablement.

Au plan du diagnostic, il est tentant de rapprocher la faiblesse de la production locale avec le taux élevé de sous-emploi en considérant que l'une entraîne l'autre, et symétriquement, que la création d'emplois passe immanquablement par la relance de la production. D'une part, de 1970 à 1980, on observe que la part des secteurs productifs, primaire et secondaire, dans la valeur ajoutée totale a diminué de 30,65 % à 18,85 % alors que dans le même temps le taux de chômage restait stable (27 %). Le niveau de sous-emploi paraît donc peu corrélé à l'affaiblissement de la production locale. D'autre part, river la création d'emplois à l'expansion de la production locale revient à envisager une création d'emplois conditionnelle. En outre, lier les deux objectifs, risque peut-être aussi de les compromettre également : envisager une industrialisation ou une relance de l'agriculture selon une configuration utilisatrice de main-d'œuvre grève sa productivité (à moins de tomber dans une perspective d'activités exportatrices de main-d'œuvre type sud-est asiatique dont on sait le faible niveau des rémunérations du travail) et donc, à terme, remettre en question et les emplois créés et la pérennité du processus productif.

Il n'y a pas d'un côté, les "bons" emplois, industriels, et de l'autre, les "mauvais" emplois, tertiaires. Ce qui est en question, c'est l'articulation et la complémentarité inter-sectorielle et leur effet cumulatif sur la valeur ajoutée totale créée dans une économie donnée. Privilégier une stratégie d'emplois à partir du seul secteur productif, c'est se priver d'une maîtrise globale de l'allocation de la force de travail dans l'économie martiniquaise ; c'est aussi laisser en friche, à court et moyen termes, des opportunités d'emplois offertes dans certains secteurs entraînés par l'économie de transferts, dans lesquels les débouchés sont sûrs puisque naturellement protégés des importations. Nous avons écarté le truisme qui consiste à affirmer que s'il y avait -en plus de l'emploi actuel tertiaire public et privé- un secteur d'embauche dans la production, le sous-emploi serait résorbé. En effet cette prénotion vaut, d'une part, pour tout secteur créateur d'emplois qu'il soit productif ou improductif : s'il y avait plus d'emplois, il y aurait moins de chômage ! D'autre part, elle ignore que l'industrie, dans le mode de développement actuel, reste structurellement un faible pourvoyeur d'emplois (18 000 personnes en 1967, 20 000 en 1972 et 16 320 en 1979) car essentiellement tournée vers le marché intérieur naturellement étroit (325 000 personnes) et économiquement réduit (importations).

8. DOMENACH, H. ; GUENGUANT, J.P. - L'emploi en Martinique. 1979-1980. *Les Dossiers Antilles-Guyane*, n° 7. Service Inter-régional INSEE.

La réhabilitation et la renaissance de la production locale sont impératives pour les tenants de la thèse d'une modification, à terme, du statut politique de l'île. Sans préjuger de l'évolution politique future, il est indéniable qu'une telle éventualité bouleverserait les fondements de l'économie martiniquaise et que les transferts publics externes disparaîtraient au profit d'une valeur ajoutée locale et de l'aide internationale. Mais une fois posé le principe politique, surgit la question de la stratégie économique, c'est-à-dire les modalités de l'action volontariste qui, d'ailleurs, interpelle tout projet économique d'industrialisation.

Quelques aspects de ce questionnement pourraient être : comment se situer, résister ou s'intégrer dans la division internationale du travail ? Cette industrialisation doit-elle se faire en priorité à partir d'un secteur capitaliste privé, d'un secteur coopératif ou d'un secteur public ? Le capital et le savoir-faire extérieurs sont-ils partie prenante dans ce projet ? Comment les attirer ? Comment les contrôler ? S'agit-il de faire entrer les Martiniquais dans la production en tant que détenteurs des moyens de production ou comme gérants et ouvriers ? Comment rassurer les investisseurs privés qui exigent stabilité politique et libéralisme économique alors que paradoxalement, en Martinique, le développement social a été réalisé par ceux que l'on situe plutôt dans la mouvance des puissances d'argent, et que la croissance économique trouve maintenant un écho du côté des tenants de la justice et de l'égalité économique ?

\* \*  
\*

La puissance et les résultats de l'économie de transferts, la pénétration de sa logique dans les pratiques économiques les plus quotidiennes constituent sans doute des obstacles importants à une métamorphose spontanée et rapide de l'économie martiniquaise. La transition devra s'opérer en évitant que l'économie de transferts avance masquée à travers le projet même de production locale. En effet, cette perspective de croissance de la production peut parfaitement, si l'on y prend garde, conforter le mode de développement actuel, fondé sur les transferts publics, en trouvant dans le thème de la "production locale" une occasion supplémentaire d'en appeler aux ressources extérieures et en créant autour de ce projet un ensemble d'instances et de fonctions économiques improductives.

Plus fondamentalement, se posera le paradoxe ou, en tout état de cause, le problème d'une initiative privée impulsée par l'Etat. La politique de promotion d'un milieu d'entrepreneurs locaux a trop tendance, si on se réfère aux expériences ouest-africaines dans ce domaine, à se limiter au recyclage des fonds publics au profit (en l'occurrence, il s'agirait plutôt d'une rente !) d'intérêts privés plus affairistes qu'entrepreneurs. Des firmes locales se créent, certes, mais dans des conditions de coûts collectifs et de précarité économiques

considérables. Mais, pour l'instant, le leitmotiv de la production locale apparaît plus comme l'expression vitale d'un projet de société que comme un impératif économique urgent et immédiat, ce qui confère à cette problématique un caractère ambivalent, à la fois futur en tant que projet mais présent comme référence constante, mais aussi économique par destination et idéologique par fonction.

Pour comprendre l'essence de ce projet, il faut quitter les perspectives economicistes et rechercher son fondement dans l'idéologie. Avec une terminologie approximative, nous dirons que le coût psychologique de l'économie de transferts, ou encore ce que d'aucuns expriment à travers la notion morale de dignité est en partie explicatif de la ténacité du thème. Le mode de développement actuel suivant lequel fonctionne l'économie martiniquaise est considéré par certaines fractions de la population comme une forme d'assistanat institutionnalisé ; le germe de ce sentiment est implicitement contenu d'ailleurs dans le principe de la "solidarité nationale" auquel les départementalistes font légitimement référence pour expliquer le flux des transferts publics au bénéfice des DOM. Si ce financement externe produit certes des effets économiques positifs évidents, ce principe engendre quelque part l'impression que les DOM seraient dans un état de sinistre permanent.

Sans doute, l'idéologie, humaniste et progressiste, qui a été l'instigatrice de la départementalisation et de son évolution, n'est pas totalement étrangère à ce sentiment local d'assistance institutionnelle. De plus, l'absence d'une exportation marchande matérielle, faisant face aux transferts publics, peut faire croire à l'inexistence de toute contre-partie et donc conforter la thèse de l'assistanat et celle de la solidarité : pourtant d'un strict point de vue stratégique et national, la contribution objective, non pas productive mais géo-politique, des DOM est tout-à-fait claire. Encore faudrait-il qu'elle soit reconnue dans ses implications économiques et que cette fonction des DOM, sur le plan franco-international tempère le principe désuet et condescendant de "solidarité". Précisons, si besoin était, que la stratégie géo-politique de la France est considérée dans ce raisonnement comme une donnée.

La nature profonde du projet de développement de la production locale oblige donc à distinguer l'idéologique de l'économique. Comme mythe, seul le large consensus que suscite l'idée de "production locale" et sa capacité à fonctionner comme dessein collectif suffisent à le justifier et à le nourrir : il peut rester une prénotion c'est-à-dire une idée conçue antérieurement à (voire à l'écart de) l'étude scientifique des faits. Mais comme projet, la production locale et la croissance deviennent objet de la réflexion économique.

## DÉBATS

F. DOUMENGE.- Est-ce que dans la comptabilité globale de la Martinique on tient compte de l'épargne forcée de 7 % de leur salaire mensuel, réalisée par les fonction-

naires de Martinique, comme par ceux de l'Hexagone, au titre des cotisations obligatoires de retraite ? L'Etat doublant le montant de la cotisation, tout traitement de la fonction publique s'accompagne d'une épargne forcée de 14 % par mois. Or, il y a environ 50 000 fonctionnaires actuellement en Martinique ; on a ainsi à peu près 10 000 F./an/fonctionnaire d'épargne forcée pour un salaire mensuel de 6 000 F., soit 500 millions de francs/an pour l'ensemble de la Martinique. Au bout de trente sept années et demie, les fonctionnaires martiniquais auront donc capitalisé 18,75 milliards de francs. D'ici une quinzaine d'années, quand les fonctionnaires actuels seront à la retraite, c'est environ 2,5 milliards de francs qui seront versés en retour de cette épargne forcée. Lorsque j'étais Recteur de l'Académie des Antilles-Guyane je distribuais pour la seule Martinique près d'1 milliard de francs par an en salaires ; les instituteurs percevaient globalement trois fois le montant de l'économie bananière. C'est dire si cette économie de "fonctionnaires" est devenue colossale.

**C. de MIRAS.**- C'est un aspect qu'il faut en effet souligner, mais quelle sera la destination économique de ces réserves monétaires ? Seront-elles investies dans le circuit de production ou accéléreront-elles le phénomène de consommation déjà largement engagé ?

**F. DOUMENGE.**- Les fonctionnaires martiniquais pratiquent actuellement une épargne directe en investissant dans la construction de résidences secondaires, qui deviendront leur résidence principale de retraite. La Martinique devient une immense banlieue de Fort-de-France ; sur les 1 000 km<sup>2</sup> de l'île, il y aura bientôt 500 km<sup>2</sup> urbanisés, qui seront entretenus par les retraites de la fonction publique. L'investissement se faisant dans l'immobilier, la valorisation foncière nourrit une partie de l'accroissement de la richesse brute de la Martinique.

**C. de MIRAS.**- Il y a effectivement investissement, mais il n'est pas productif.

**J. HÔUBERT.**- Les modèles présentés par M. C. HUETZ de LEMPS et par M. de MIRAS sont très intéressants à comparer : il s'agit d'îles ayant à l'origine une économie tropicale de plantation, qui ont été assimilées à des Etats industrialisés très avancés. Aux Hawaii, le résultat est un véritable développement productif, tandis qu'à la Martinique et dans les autres D.O.M., l'intégration dans l'Etat industriel avancé a eu pour résultat l'étouffement de tout développement productif. Pourquoi ?

**F. DOUMENGE.**- C'est là où la notion de seuil et d'espace doit jouer. Le seul espace français d'outre-mer où s'est développé une structure de production industrielle lourde, c'est la Nouvelle-Calédonie (15 000 km<sup>2</sup>). L'industrie métallurgique a pu s'y développer car il y a des ressources minières et de l'espace. Les Hawaii aussi disposent d'espace (16 000 km<sup>2</sup>). Il est difficile de comparer les Hawaii et la Martinique car la superficie et la population de ces deux territoires sont à des échelles totalement différentes. D'où l'utilité de la classification des territoires (indice côtier, indice d'éloignement, indice d'endémisme) pour établir des comparaisons.

**Résumé :** La forme interrogative s'impose à propos de l'économie martiniquaise, de son mode de développement et de son évolution. D'une part, les diverses thèses en présence ne sont pas totalement satisfaisantes pour comprendre la situation actuelle de cette économie. D'autre part, on peut s'interroger sur le projet de relance de la production locale et sur la rationalité de cette économie. Avec la départementalisation juridique

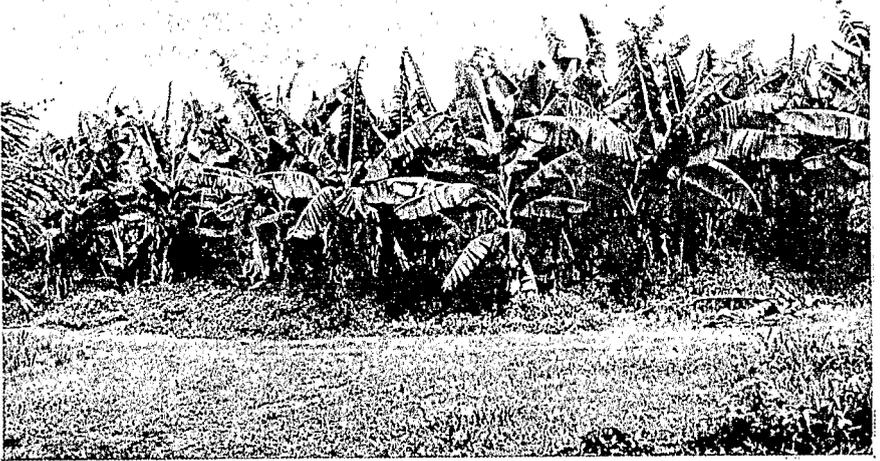
(19 mars 1946) et son application socio-économique à partir des années 1960, l'économie martiniquaise va subir une mutation profonde : effondrement de l'économie de plantation, recul général de l'agriculture, stagnation des activités industrielles et plus généralement développement de "l'improduction". A contrario, l'injection de plus en plus importante de fonds d'Etat sous la forme de dépenses publiques va déplacer le centre de gravité de l'économie martiniquaise. Le poids relatif croissant des dépenses publiques va impulser ce mode de développement dans lequel la production sous toutes ses formes est marginalisée. Une économie de transferts s'est mise en place de par la volonté de l'Etat métropolitain qui désire accroître de manière significative le niveau de vie des Martiniquais dans des délais suffisamment brefs pour qu'ils lui permettent de désamorcer toute revendication séparatiste.

**Mots-clés :** Développement économique, plantation, fonction publique, Martinique.

**Summary :** *The economy of Martinique : development without growth.*- There is a question mark over the economy of Martinique, the form its development has taken, and its evolution. On the one hand, the various opposing theses on the subject are not entirely satisfactory if one is to understand the present state of this economy. On the other hand, we might wonder about the revival of local production, and the rationality of this economy. When departmentalization became law (19 March, 1946) and its socio-economic application began to be effective in the 1960's the economy of Martinique underwent a deep-seated transformation : the plantation economy collapsed, there was a general decline in agriculture, industrial activity stagnated, and generally speaking a state of "unproductiveness" set in. At the opposite end of the scale, the injection by the State of larger and larger amounts of capital in the form of public spending had the effect of displacing the centre of gravity of the Martinique economy. The extent of this public spending increased constantly relative to other sources and gave impetus to the mode of development in which production in all its forms becomes marginalized. A transfer economy was established, according to the will of the metropolitan State who wanted significantly to improve the standard of living of the population of Martinique in a short enough time-scale to enable them to defuse any separatist claims.

**Keywords :** Economic development ; Plantation ; Public service ; Martinique.

**Deux pôles de l'agriculture martiniquaise,  
secteur aujourd'hui supplanté par le secteur tertiaire**



**Plantation de bananiers**  
(cliché M.F. Perrin)



**Plantation d'ananas**  
(cliché G. Réaud-Thomas)

Groupe de Recherche sur la "viabilité des pays insulaires"

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : ~~B-369 ex 1~~

Cote : ~~B~~

M P187

# ILES TROPICALES : INSULARITÉ, "INSULARISME"

Actes du colloque organisé à Bordeaux-Talence  
du 23 au 25 octobre 1986 par :

J.P. DOUMENGE et M.F. PERRIN  
Centre d'Etudes de Géographie Tropicale (CNRS)

J.P. BENOIST  
Groupement de Recherches Coordonnées "Océan Indien" (CNRS)

SINGARAVÉLOU et C. HUETZ de LEMPS  
Centre de Recherches sur les Espaces Tropicaux  
(Université de Bordeaux III)

Collection «ILES et ARCHIPELS» n° 8

Édité en 1987 par le Centre de Recherches sur les Espaces Tropicaux-CRET  
Institut de Géographie, Université de Bordeaux III, 33405 TALENCE  
avec le concours :

de la Région AQUITAINE

du MINISTÈRE de la RECHERCHE et de l'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
du CENTRE NATIONAL de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE

et de l'AGENCE DE COOPÉRATION  CULTURELLE ET TECHNIQUE

CA d. DOU

C.E.D.I.D. - ORSTOM

INV. 03445